

Conditions d'adhésion Aix Athlé Provence Saison 2025-2026

Montant de la cotisation

L'adhésion à Aix Athlé Provence pour la saison 2025-2026 (du 1er septembre au 31 août) est fixée à :

- 245 € pour la licence Athlé Running (permet de s'inscrire à toutes les compétitions)
- 285 € pour la **licence Athlé Compétition** (obligatoire pour les sections jeunesse, athlé piste et les adhérents souhaitant s'inscrite aux cross et être classés aux championnats FFA)
- 255 € pour les enfants jusqu'à la catégorie poussins incluse.

L'adhésion comprend :

- La licence FFA selon l'option choisie (Athlé Running / Athlé Compétition)
- Un maillot du club (la première année d'inscription)
- Les entraînements et l'encadrement selon le planning établi par chaque section pour la saison
- L'usage de la piste officielle et de la piste annexe du stade G. Carcassonne et du stade des Garrigues à Rognes, aux créneaux horaires réservés à Aix Athlé Provence.
- L'assurance souscrite par la FFA
- L'accès aux avantages exclusifs des partenaires AAP et FFA

Remises particulières sur l'adhésion (saison complète):

- Étudiants -50 € sur présentation de la carte étudiant de l'année universitaire
- Famille -30 € sur la 2ème adhésion (enfants, parents, conjoint) non cumulable avec les autres remises

Tarifs des inscriptions selon la période :

- A partir du 1er janvier 2026 :
 - Athlé Running : 187€Athlé Compétition : 227€
 - Enfants jusqu'à la catégorie poussin incluse : 207 €
- A partir du 1er avril 2026 :
 - Athlé Running : 143 €
 - Athlé Compétition : 183 €
 - Enfants jusqu'à la catégorie poussin incluse : 170 €

Remboursement si départ anticipé avant le 31/12/2025 (la licence reste acquise jusqu'au 31/08/26) :

- Athlé Running: 128€
- Athlé Compétition: 168€
- Enfants jusqu'à la catégorie poussin incluse : 158 €

Les tarifs s'appliquent à la date d'arrivée ou de départ du club, validée par le responsable de section. La cotisation est forfaitaire, quel que soit le nombre de séances pratiquées, aucun remboursement ne sera effectué par Aix Athlé Provence.